



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE MAINE-ET-LOIRE**

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE**

-----

**N° 63 du 9 septembre 2016**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
Bureau de la logistique et du courrier / LBC

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

La Préfète de Maine et Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 9 septembre 2016 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr).

A Angers, le 9 septembre 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the text 'La Directrice'.

signé : Carine KERZERHO

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

RAA spécial N° 63 du 9 septembre 2016

## **SOMMAIRE**

### **I - ARRETES**

#### **PREFECTURE**

##### **Secrétariat Général**

- Arrêté SG-MPCC n°2016-6 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Anne BOUCHE, directrice de l'immigration et de la nationalité

##### **Direction de la Réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2016-118 du 6 septembre 2016 instituant la commission d'organisation des élections composée dans le cadre de l'élection de onze juges au Tribunal de commerce d'Angers  
- Arrêté DRCL-BRE n°2016-110 du 25 août 2016 fixant le nombre, les emplacements et périmètres des bureaux de vote dans le Maine-et-Loire

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

- Arrêté DDT-SRGC-ULN n°2016-9-2 du 8 septembre 2016 autorisant l'organisation d'une randonnée en canoë-kayak sur la Loire entre Ste-Gemmes-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire le 10 septembre  
- Arrêté DDT-SRGC-ULN n°2016-9-3 du 8 septembre 2016 autorisant l'organisation des « Accroche-cœurs » sur la Maine à Angers du 9 au 14 septembre  
- Arrêté DDT-SG-RH n°2016-16 du 5 septembre 2016 portant répartition de la NBI  
- Arrêté DDT-SEA-FDPCS n°2016-471 du 8 septembre 2016 relatif au ban des vendanges 2016

### **II - AUTRES**

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- décision n°2016-50 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 relative à la délégation de signature en matière de gracieux et contentieux fiscal du responsable du SIE de Cholet Sud-est



## ***I - ARRETES***





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL  
Mission Performance et Conduite du Changement  
Arrêté SG/MPCC n° 2016-006

Délégation de signature à Mme Anne BOUCHÉ  
Directrice de l'immigration et de la nationalité

### ARRÊTÉ

**La préfète de Maine-et-Loire  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice ABOLLIVIER en qualité de préfète de Maine-et-Loire,
- VU le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal GAUCI, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle III),
- VU l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-81 du 26 octobre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne BOUCHÉ, directrice du service de l'immigration et de la nationalité, modifié par l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2016-02 du 18 janvier 2016,
- VU l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2016-001 du 11 juillet 2016 portant organisation de la préfecture de Maine-et-Loire,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation est donnée à Mme Anne BOUCHÉ, CAIOM, chargée des fonctions de directrice, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de la direction de l'immigration et de la nationalité, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil départemental, les conseillers départementaux, les chefs des services régionaux :

- a) toutes décisions et tous documents concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel elle a autorité ;
- b) les décisions désignées à l'annexe 1 ;
- c) les décisions de retrait de documents d'identité et titres de voyage ;
- d) les mémoires en défense présentés devant les juridictions administratives et judiciaires, en première instance et en appel, concernant le contentieux des étrangers ;
- e) les actes relatifs aux procédures d'éloignement des étrangers (refus de séjour, obligation de quitter le territoire Français assortie ou non d'un délai de départ volontaire, décision fixant le pays de renvoi, assignations à résidence, décision de placement en rétention administrative, interdiction de réadmission, saisine du Juge des Libertés et de la Détention et des autorités consulaires, décision de transfert en application du règlement DUBLIN et de remise aux autorités en application de la convention SCHENGEN).

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOUCHÉ, directrice de l'immigration et de la nationalité, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par :

- Mme Sylvie MANNEVILLE, attachée principale, pour les décisions visées au a), ainsi que pour les décisions visées aux b) et c) dans le domaine Nationalité
- Mme Cécile COCHY-FAURE, attachée principale, pour les décisions visées aux d) et e), ainsi que pour les décisions visées aux b) et c) dans le domaine Etrangers

En l'absence concomitante de Mme BOUCHÉ et Mme COCHY-FAURE, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Mme Sylvie MANNEVILLE.

En l'absence concomitante de Mme BOUCHÉ et Mme MANNEVILLE, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Mme COCHY-FAURE.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'annexe au présent arrêté, dans les domaines indiqués de A1a2 à A1a18, à :

- Mme Cécile COCHY-FAURE, attachée principale, chef du bureau des étrangers
- M. Michel GARON, attaché principal, adjoint au chef du bureau chargé de la section « lutte contre l'immigration irrégulière »
- M. Laurent BALLET, attaché, adjoint au chef du bureau chargé de la section « accueil des étrangers et délivrance des titres de séjour »

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'annexe au présent arrêté, dans les domaines indiqués de A1a2 à A1a18 (à l'exception des décisions de refus concernant la rubrique A1a5), à :

- M. Damien GUILLEMIN, attaché
- Mme Emmanuelle LHEMANNE-GRONDIN, attachée
- Mme Nicole CAUMEL, secrétaire administrative de classe supérieure
- Mme Martine FORBRAS, secrétaire administrative de classe supérieure
- Mme Floriane ANDRE-LABORDE, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Florence GUIBERT, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Aurélie LANCELEUR, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Annie MAUGENDRE, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Floriane MOREAU, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Nathalie PARRE, secrétaire administrative de classe normale
- M. Yves TESSIER, secrétaire administratif de classe normale
- Mme Carole DOEPPEN, adjointe administrative de 1ère classe

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, aux agents énumérés ci-après, s'agissant des décisions codifiées en annexe au présent arrêté aux rubriques A1a5 (à l'exception des décisions de refus) à A1a8, à :

- Mme Geneviève BARBOT, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Florine HABIE, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Gaëlle RATOUIS, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Frédérique GOUJON, adjointe administrative de 1ère classe
- Mme Stéphanie RALLIER, adjointe administrative de 1ère classe
- Mme Aurélie BODIN, adjointe administrative de 2ème classe
- M. Arnaud CORMERAIS, adjoint administratif de 2ème classe
- Mme Élodie DUBRE-KERONCUFF, adjointe administrative de 2ème classe
- Mme Céline PERAL, adjointe administrative de 2ème classe
- Mme Emilie TESSE, adjointe administrative de 2ème classe

#### **ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'annexe au présent arrêté, dans les domaines indiqués de B1b0 à B1b8, à :

- Mme Sylvie MANNEVILLE, attachée principale d'administration, chef du bureau de la nationalité,
- M. Alain CHAUVIGNÉ, attaché, adjoint au chef de bureau de la nationalité,

Délégation de signature est donnée, en ce qui concerne les décisions codifiées à l'annexe dans la rubrique B1b4, à :

- Mme Catherine CANTIN-GAULTIER, adjointe administrative principale de 2ème classe
- M. Jean-Luc HADJEDJ, adjoint administratif principal de 2ème classe
- Mme Véronique LOUBAYI, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Anne-Françoise HOUBAS, adjointe administrative de 1ère classe
- Mme Astrid BIBERON, adjointe administrative de 2ème classe
- Mme Léa SEBTI, adjointe administrative de 2ème classe

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-81 du 26 octobre 2015, modifié par l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2016-02 du 18 janvier 2016, est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de l'immigration et de la nationalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 5 septembre 2016



Béatrice ABOLLIVIER

## ANNEXE à l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2016-006 du 5 septembre 2016

Code	Nature des documents
A	<u>ÉTRANGERS</u>
A1 a1	Refus de délivrance de l'attestation de demande d'asile en application de l'article L.743-2 5° et 6°, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2015
A1 a2	Détermination de l'Etat responsable de l'examen, enregistrement et qualification de la demande d'asile
A1 a3	Prolongation et refus de prolongation de visas
A1 a4	Attestations constatant des faits ou des droits
A1 a5	Décisions relatives aux titres de séjour des étrangers en application du titre I du livre III du CESEDA
A1 a6	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 a7	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau des étrangers
A1 a8	Titres de voyage des réfugiés et apatrides
A1 a9	Récépissés de demande de titre de séjour et autorisation provisoire de séjour
A1 a10	Documents de circulation pour étranger mineur
A1 a11	Titres d'identité républicains
A1 a12	Actes et correspondances relatifs à la notification et à l'exécution des décisions prises à l'égard des ressortissants étrangers
A1 a13	Courriers accompagnant la délivrance des autorisations provisoires de séjour suite à l'annulation d'un arrêté de reconduite à la frontière ou d'une obligation de quitter le territoire français par le Tribunal administratif
A1 a14	Certifications conformes relatives à l'état civil des étrangers ; Rétention et récépissé de remise de documents aux fins de vérifications dans le cadre de l'article 47 du code civil ;
A1 a15	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions du bureau des étrangers
A1 a16	Demande de complément de dossiers relevant des attributions du bureau des étrangers et bordereaux de transmission
A1 a17	Réponse aux demandes d'attestation de délivrance de titres
A1 a18	Rétention et récépissé de remise des passeports des personnes étrangères en situation irrégulière au titre de l'article L.611-2 du CESEDA

<b>B</b>	<b><i>NATIONALITÉ</i></b>
B1 b0	Délivrance et refus de délivrance de titre d'identité et de voyages
B1 b1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine des titres d'identité et de voyages
B1 b2	Oppositions de sortie des mineurs du territoire
B1 b3	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine des titres d'identité et de voyages
B1 b4	Bordereaux de transmission et déclarations de perte de cartes nationales d'identité et de passeports



Préfecture

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation et des élections  
Arrêté DRCL/BRE/2016-118  
Tribunal de commerce d'Angers.  
Élection de onze juges les  
6 et éventuellement 20 octobre 2016  
Commission d'organisation des élections

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

## ARRÊTÉ

La Préfète de Maine-et-Loire  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BRE n° 2016-113 du 5 septembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection de onze juges du Tribunal de commerce d'Angers et fixant aux jeudis 6 et 20 octobre 2016 (1<sup>er</sup> et éventuel 2<sup>nd</sup> tour de scrutin) les dates du dépouillement et du recensement des votes par la commission électorale ;

VU les désignations effectuées par Madame le Premier président de la Cour d'appel d'Angers,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Dans le cadre de l'élection de onze juges du Tribunal de commerce d'Angers qui aura lieu les 6 et éventuellement 20 octobre 2016, il est institué une commission d'organisation des élections composée ainsi qu'il suit :

- Président : - M. Hugues TURQUET, vice-président au tribunal de grande instance d'Angers
- Assesseurs  
1<sup>er</sup> tour : - Mme Géraldine BERCOVICI, vice-président au tribunal de grande instance d'Angers, chargée du tribunal d'instance d'Angers  
- Mme Sabine BEUCHEE, vice-président au tribunal de grande instance d'Angers, chargée du tribunal d'instance d'Angers
- Assesseurs  
2<sup>ème</sup> tour : - Mme Marie-Christine DELAUBIER, vice-président au tribunal de grande instance d'Angers, chargée du tribunal d'instance d'Angers ;  
- Mme Lorraine MEZEL, juge au tribunal de grande instance d'Angers, chargée du tribunal d'instance d'Angers

Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du Tribunal de commerce d'Angers.

**Article 2** : La commission d'organisation des élections est chargée de veiller à la régularité du scrutin, de procéder au dépouillement des votes et de proclamer les résultats de l'élection.

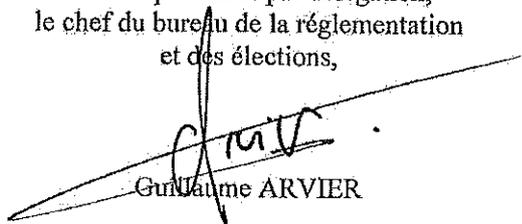
.../...

**Article 3** : En application des dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral DRCL/BRE n° 2016-113 du 5 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R. 723-7 du code de commerce, la commission procède au dépouillement et au recensement des votes au Tribunal de commerce d'Angers (Chambre du Conseil) à partir de 9 heures le jeudi 6 et, s'il y a lieu, le jeudi 20 octobre 2016.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture, les magistrats membres de la commission d'organisation des élections et le greffier du Tribunal de commerce d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chacun des membres de la commission et à son secrétaire et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à ANGERS, le 6 septembre 2016

Pour la préfète et par délégation,  
le chef du bureau de la réglementation  
et des élections,

  
Guillaume ARVIER



PRIÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale des Territoires  
Service Sécurité Routière et Gestion de Crise  
Unité Loire et navigation**

**Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire**

**Arrêté portant autorisation d'organiser une randonnée en canoë-kayak sur la Loire le  
10 septembre 2016**

**Arrêté n° DDT49/SRGC-ULN/2019-09-002**

### **ARRÊTÉ**

La préfète de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le Code des communes et notamment les articles L 131 et L 132.2,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment l'article R214-105, R414-23,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** l'arrêté ministériel du 02 août 1989 portant règlement particulier de police pour la Loire,

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-93 du 23 août 2016 modifié par l'arrêté SG/MICCSE n° 2016-07 du 19 février 2016 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Pierre Bessin, directeur départemental des Territoires,

**Vu** l'arrêté DDT 49/SG/n° 2016-08-001 du 23 août 2016 donnant subdélégation de signature à MM. Denis Balcon, chef du service Sécurité Routière et Gestion de Crise, et Didier Huchedé, chef de l'unité Loire et navigation,

**Vu** la demande transmise le 22 février 2016, par laquelle M. Bruno Joncour, président de l'association « Loire pour tous » sise 2 rue Conan Mériadec 44200 Nantes, sollicite l'autorisation d'organiser la « 33<sup>e</sup> randonnée nautique sur la Loire » en canoë-kayak sur la Loire, de Sainte-Gemmes-sur-Loire via Chalennes-sur-Loire (DDTM 44) jusqu'à Oudon (44) le 10 septembre 2016,

**Vu** l'avis du Directeur départemental des services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 31 août 2016,

**Vu** l'avis favorable du Maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire en date du 11 août 2016,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires, chargé de la police de la navigation,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur Bruno Joncour, président de l'association « Loire pour tous » est autorisé à organiser la « 33<sup>e</sup> randonnée nautique sur la Loire » en canoë-kayak sur la Loire de Sainte-Gemmes-sur-Loire via Chalonnes-sur-Loire (domaine de VNF) le 10 septembre 2016, entre 9 h 00 et 12 h 30, sous réserve :

- Des conditions météorologiques et hydrauliques du moment. Pour disposer de ces informations, les organisateurs se rapprocheront de Météo France et consulteront le site internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr) ;
- Que les organisateurs assument la responsabilité pleine et entière des accidents qui pourraient survenir du fait et à l'occasion de cette manifestation, étant entendu que dans la Loire, la navigation s'effectue aux risques et périls des usagers ;

Le circuit de cette randonnée s'effectuera au départ de l'Hermitage de Sainte-Gemmes-sur-Loire jusqu'à la confluence de la Maine avec la Loire dans le département du Maine-et-Loire en poursuivant son trajet sur la Loire jusqu'à Oudon (44).

Cet arrêté ne concerne que la partie gérée par la DDI 49 allant de Sainte-Gemmes-sur-Loire à la confluence de la Loire avec la Maine. La partie allant de la confluence de la Loire avec la Maine jusqu'à Oudon dans le département de Loire-Atlantique est gérée par DDTM 44.

### ARTICLE 2

La navigation fluviale ne sera pas interrompue pendant le déroulement de la randonnée. Elle s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs qui assureront la sécurité et la régulation.

La surveillance et la sécurité des participants seront assurées à l'aide d'embarcation de secours en amont et en aval.

### ARTICLE 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un avis aux usagers de la voie d'eau, diffusé par la direction départementale des Territoires, unité Loire et navigation.

### ARTICLE 4

Les organisateurs devront munir de signes distinctifs très apparents les bateaux assurant le contrôle de la manifestation et la sécurité des participants.

Le stationnement des bateaux de toutes sortes ainsi que l'implantation de perches en rivière sont interdits pendant la durée du parcours et sur tout le secteur concerné.

Les organisateurs feront évacuer par leur propriétaire, les bateaux de toute sorte et engins divers stationnant sur le parcours considéré, s'ils le jugent nécessaire pour la sécurité de la manifestation.

Les organisateurs assureront eux-mêmes le service d'ordre à l'intérieur du plan d'eau considéré, afin que soient respectées lors de la présente manifestation, les règles de police découlant du règlement particulier de police de la navigation ainsi que les règles édictées par le présent arrêté.

### ARTICLE 5

À ce titre, les organisateurs devront respecter les mesures suivantes :

- Reconnaître préalablement le plan d'eau et s'assurer qu'il ne comporte pas de risque pour l'activité envisagée en tenant compte notamment des conditions météorologiques et hydrauliques et en veillant à ce qu'il soit libre de tout obstacle (perches, bateaux au mouillage...);
- Localiser et baliser avant le début de la descente le poste téléphonique le plus proche ou disposer d'un moyen de téléphone portable permettant d'alerter en cas d'accident les secours publics, en composant le numéro d'appel des sapeurs-pompiers (18 ou 112);
- Prévoir un moyen de liaison (radio ou téléphonique) entre les embarcations de sécurité et le PC Organisateur;
- S'assurer que tous les participants attestent de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et s'immerger; cette attestation pourra être signée par le représentant légal pour les participants mineurs ou émaner d'une autorité qualifiée;
- S'assurer du port du gilet d'aide à la flottabilité par l'ensemble des participants;
- Vérifier l'effectif admis sur chaque embarcation;
- Procéder au pointage des participants au départ et à l'arrivée de la descente;
- Disposer de matériel de premiers secours (lot B);
- Désigner un responsable de l'organisation pour accueillir et guider les secours extérieurs, en cas de besoin;
- S'informer de la localisation du défibrillateur entièrement automatique (DEA) le plus proche auprès de la mairie;
- Se conformer de manière générale à l'ensemble des observations émises par les différents services consultés.

#### ARTICLE 6

Monsieur Bruno Joncour, président de l'association «Loire pour tous», devra se pourvoir de toutes les autorisations nécessaires, autres que celles faisant l'objet du présent arrêté.  
Il se conformera notamment aux mesures de police que l'autorité municipale jugera utiles de prescrire.  
Cette autorisation est accordée sous réserve expresse des droits des tiers.

#### ARTICLE 7

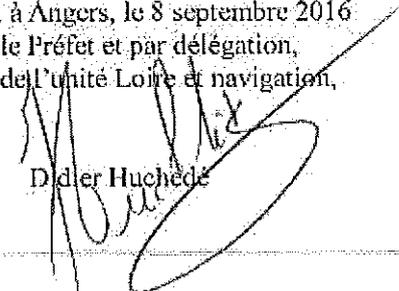
Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa notification par le pétitionnaire et de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture par les tiers.

#### ARTICLE 8

- Le secrétaire général de la préfecture;
- Le directeur départemental des Territoires;
- Le directeur départemental des services d'Incendie et de Secours;
- Le maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à Monsieur Bruno Joncour, président de l'association «Loire pour tous» et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera affiché en mairie.

Fait à Angers, le 8 septembre 2016  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'unité Loire et navigation,

  
Didier Huchede





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale des Territoires  
Service Sécurité Routière et Gestion de Crise  
Unité Loire et navigation**

**Commune d'Angers**

**Arrêté portant autorisation d'organiser les « Accroche-cœurs », du 9 au 14 septembre 2016 sur la  
Maine**

**Arrêté n° DDT49-SRGC-ULN/2016-09-003**

## ARRÊTÉ

La préfète de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le Code des communes et notamment les articles L 131 et L 132.2,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment l'article R214-105, R414-23,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-93 du 23 août 2016 modifié par l'arrêté SG/MICCSE n° 2016-07 du 19 février 2016 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Pierre Bessin, directeur départemental des Territoires,

**Vu** l'arrêté DDT 49/SG/n° 2016-08-001 du 23 août 2016 donnant subdélégation de signature à MM. Denis Balcon, chef du service Sécurité Routière et Gestion de Crise, et Didier Huchedé, chef de l'unité Loire et navigation,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014290-0006 du 17 octobre 2014 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux : rivières la Maine, la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe dans le département de Maine-et-Loire,

**Vu** la demande en date du 16 août 2016, par laquelle la ville d'Angers, représentée par son maire, M. Christophe Béchu, sise BP 80011 49020 Angers cedex 02, sollicite l'autorisation d'organiser dans le cadre des « Accroche-cœurs » occuper le domaine public fluvial par la présence de ponton, plateformes végétale et d'origamis géants à Angers sur la Maine du 9 au 14 septembre 2016,

Vu l'avis du Directeur départemental des services d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 6 septembre 2016,

Vu l'avis du Président du conseil départemental de Maine-et-Loire, en date du 5 septembre 2016,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des Territoires, chargé de la police de la navigation,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

L'organisateur de la manifestation à savoir, la ville d'Angers représentée par son maire, M. Christophe Béchu est autorisée à utiliser le domaine public fluvial, en vue d'organiser dans le cadre des « Accroche-cœurs » diverses festivités sur la Maine à Angers, localisées par la présence sur la rivière :

- D'un ponton de 15 m sur 4,5 m en rive gauche face au quai des Carmes ;
- De deux plateformes végétale au pied du pont de Verdun, face au quai des Carmes et resteront en place **jusqu'au 24 octobre 2016** ;
- D'origamis géants de 2 m de haut sur une surface de 200 m x 80 m face au quai Monge ;

du vendredi 9 au mercredi 14 septembre 2016 à Angers sur la Maine sous réserve des conditions météorologiques et hydrauliques du moment. Pour disposer de ces informations, les organisateurs se rapprocheront de Météo France et consulteront le site internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

### ARTICLE 2

La navigation ne sera pas interdite pendant la durée de la manifestation.

Les organisateurs devront munir de signes distinctifs très apparents les bateaux assurant le contrôle de la manifestation et la sécurité des participants.

Le stationnement des bateaux de toutes sortes et l'implantation de perches en rivière seront interdits sur toute la zone et pendant la durée de la manifestation.

Les organisateurs assureront eux-mêmes le service d'ordre à l'intérieur du plan d'eau considéré, afin que soient respectées lors de la présente manifestation, les règles de police découlant du règlement particulier de police de la navigation sur les rivières la Maine, la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe du 17 octobre 2014, ainsi que les règles édictées par le présent arrêté.

### ARTICLE 3

À ce titre, les organisateurs devront respecter les mesures suivantes :

- Reconnaître préalablement le plan d'eau et s'assurer qu'il ne comporte pas de risque pour l'activité envisagée en tenant compte notamment des conditions météorologiques et hydrauliques et en veillant à ce qu'il soit libre de tout obstacle (perches, bateaux au mouillage...) ;
- Disposer de matériel de premiers secours (lot B) ;
- Désigner un responsable de l'organisation pour accueillir et guider les secours extérieurs, en cas de besoin ;
- S'informer de la localisation du défibrillateur entièrement automatique (DEA) le plus proche auprès de la mairie ;
- Se conformer de manière générale à l'ensemble des observations émises par les différents services consultés.

#### ARTICLE 4

L'organisateur de la manifestation à savoir, la ville d'Angers représentée par son maire, M. Christophe Béchu devra se pourvoir de toutes les autorisations nécessaires, autres que celles faisant l'objet du présent arrêté.

Cette autorisation est accordée sous réserve expresse des droits des tiers.

#### ARTICLE 5

Le présent arrêté fera l'objet d'un avis aux usagers de la voie d'eau, diffusé par la direction départementale des Territoires, unité Loire et navigation.

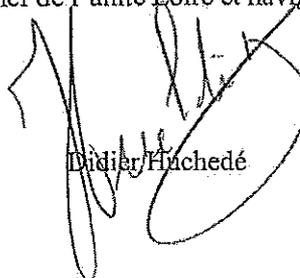
#### ARTICLE 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa notification par le pétitionnaire et de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture par les tiers.

#### ARTICLE 7

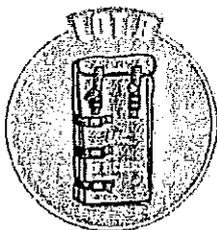
– Le secrétaire général de la préfecture ;  
– Le directeur départemental des Territoires ;  
– Le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours ;  
– Le président du conseil départemental ;  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à la ville d'Angers représentée par son maire, M. Christophe Béchu et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 8 septembre 2016  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de l'unité Loire et navigation,



Didier Huchedé

## DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS



	Matériels obligatoires	Matériels optionnels
<b>Matériels administratifs et documents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches bilan</li> <li>- Crayon, stylo, papier, gomme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches « réflexe »</li> </ul>
<b>Moyens de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 appareil de communication (téléphone et/ou radio)</li> </ul>	
<b>Protection, sécurité et hygiène</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 couverture isotherme</li> <li>- 2 paires de gants à usage unique</li> <li>- 2 paires de lunettes de protection</li> <li>- 2 masques respiratoires contre les projections à usage unique</li> <li>- 2 paires de gants de manutention</li> <li>- 1 flacon de solution hydro-alcoolique</li> <li>- 1 rouleau de ruban de balisage</li> <li>- 1 lampe électrique et ses piles</li> </ul>	
<b>Matériel de bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 lampe électrique et ses piles</li> <li>- 1 paire de ciseaux pour la découpe des cuirs, lièges, mousses et résines</li> </ul>	
<b>Hémorragies et plaies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 garrot toile</li> <li>- 2 pansements compressifs</li> <li>- 6 compresses stériles</li> <li>- 6 pansements de tailles différentes</li> <li>- 1 ruban de tissu adhésif</li> <li>- 4 flacons d'antiseptique cutané en monodose</li> <li>- 2 bandes extensibles (tailles différentes)</li> <li>- 1 pince à échardes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sérum physiologique</li> <li>- Chloréxidine aqueuse</li> </ul>
<b>Immobilisation et traumatismes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 écharpes de toile</li> <li>- 3 colliers cervicaux (modèles petit, moyen et large) ou 1 collier cervical réglable</li> </ul>	
<b>Ranimation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 insufflateur manuel adulte et 1 enfant, avec masques à usage unique ou avec filtre antibactérien</li> <li>- 4 canules de oro-pharyngées (1 de chaque taille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 aspirateur portable de mucosités avec des sondes d'aspiration bucco-pharyngées (2 adultes + 2 enfants)</li> <li>- 1 bouteille de 1 m<sup>3</sup> d'oxygène, équipée de son dispositif de détente de gaz</li> <li>- 1 masque d'inhalation d'oxygène adulte</li> <li>- 1 masque d'inhalation d'oxygène enfant</li> </ul>
<b>Matériels divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 bouteille d'eau</li> <li>- Gobelets</li> <li>- Sucres enveloppés</li> </ul>	



## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale  
des territoires

Secrétariat général  
Ressources humaines

Arrêté n° 2016-016

### ARRÊTÉ

La Préfète de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre Nationale du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports, du logement et de l'espace ;  
Vu le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décision relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;  
Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice ABOLLIVIER en qualité de préfète de Maine-et-Loire ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du 13 mai 2008 portant répartition de l'enveloppe de la nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés ;  
Vu l'avis du directeur départemental des territoires ;
- 
- Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires.

Arrête

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des postes de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire éligibles à la nouvelle bonification indiciaire est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 05 SEP. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture



### Catégorie A administratif (5 x 23 points)

Niveau de l'emploi	Poste éligible	Service	Nombre de points attribués	Date d'ouverture du droit	Titulaire	Observation
A+	Secrétaire général	SG	23	01/09/16	M. GUILLOU Armand-Olivier	Mutation DDT49 le 01/09/16
A+	SG adjoint, responsable affaires juridiques	SG	23	01/09/2002	M. GRENON Bruno	
A+	Adjoint au chef du SUAR, chef unité DCU	SUAR	23	01/04/16	M. MOREAU Luc	
A+	Chef d'unité PATSO espace agricole	SUAR	23	31/12/2008	M. LEHOUX Pierrick	
A	Chef unité habitat privé	SCHV	23	01/09/2015	Mme LEMIERRE Marie-Isabelle	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Économie Agricole

**Arrêté APDDT/SEA/FDPCS/2016 n° 471**

Objet : Ban des Vendanges 2016

## ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code rural et notamment son article D 645-6 relatif à la fixation de la date de début des vendanges,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'arrêté préfectoral en vigueur donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté préfectoral en vigueur donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale de Monsieur Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires à Madame Isabelle SCHALLER, directrice départementale adjointe et à certains agents de la direction départementale des territoires ;

VU les résultats des suivis de maturités,

VU les avis des organismes de défense et de gestion concernés et en accord avec ces derniers,

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1er :**

Le ban des vendanges 2016 est fixé comme suit pour le département de Maine-et-Loire :

### **Zone d'Appellation d'Origine Contrôlée ANJOU-SAUMUR :**

#### **12 septembre 2016**

- pour les vins de base à A.O.C. **Crémant de Loire, Anjou Mousseux et Saumur Mousseux** issus des raisins provenant du cépage *Pinot noir*,
- pour les vins de base à A.O.C. **Crémant de Loire, Anjou Mousseux et Saumur Mousseux** issus des raisins provenant du cépage *Chardonnay*.

**ARTICLE 2 :**

Cette date correspond à la maturation des parcelles les plus précoces. Toutefois, si des accidents climatiques nécessitaient localement d'anticiper cette date, des dérogations individuelles pourraient éventuellement être accordées par Monsieur le délégué territorial de l'INAO. Les vins issus de vendanges récoltées avant la date fixée sans avoir obtenu de dérogation de l'INAO ne pourront avoir droit aux appellations mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire, le directeur départemental des territoires, le directeur interrégional des douanes, le directeur départemental de la protection des populations, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire.

ANGERS, le 8 septembre 2016

Pour le Préfet, et par subdélégation,  
pour le directeur départemental des territoires absent,  
le chef du service économie agricole,

**SIGNÉ**

Éric ROUX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et des  
élections

Nombre, emplacements et périmètre  
des bureaux de vote

Arrêté DRCL/BRE/n° 110

### ARRÊTÉ

La Préfète de Maine et Loire,  
officier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 17 et R. 40 ;

VU le code général des collectivités locales ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : En application des dispositions de l'article R. 40 du code électoral, l'emplacement des 671 bureaux de vote du département de Maine-et-Loire est fixé en annexe pour toutes les élections susceptibles de se dérouler entre le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 28 février 2018.

Article 2 : Pour les communes qui disposent de plusieurs bureaux de vote, les bureaux centralisateurs figurent en annexe. Les périmètres géographiques des bureaux peuvent être consultés à la mairie concernée ou à la préfecture de Maine-et-Loire.

Article 3 : L'arrêté préfectoral DRCL n° 2015/n°48 du 31 août 2015 modifié fixant le nombre, l'emplacement et périmètre des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire est abrogé, à compter du 28 février 2017.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 25 AOUT 2016

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture,



Pascal GAUCI



CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	001	ALLEUDS (LES)	49320	1	1 <sup>er</sup>		Mairie	2, rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	ALLONNES	49650	2	2 <sup>ème</sup>		Salle des Fêtes (Centralisateur)	23 route d'Angers	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	Albrennes	49650				Salle des Fêtes	20, rue Armand Quénard	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	ANGERS	49000	23	1 <sup>er</sup>	Bureau 101 (centralisateur commune et canton)	Hôtel de Ville - Salon d'Honneur	Brd de la Résistance et de la Déportation	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			2 <sup>ème</sup>	Bureau 102	Hôtel de Ville - Salon d'Honneur	Bd de la Résistance et de la Déportation	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			3 <sup>ème</sup>	Bureau 103	Salon's Cumon'sky-Welcome	Place Maurice Salliant	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			4 <sup>ème</sup>	Bureau 104	Salon's Cumon'sky-Welcome	Place Maurice Salliant	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			5 <sup>ème</sup>	Bureau 105	École Primaire de la Blancherai	19-21 rue de l'Esivière	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			6 <sup>ème</sup>	Bureau 106	École Primaire de la Blancherai	19-21 rue de l'Esivière	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			7 <sup>ème</sup>	Bureau 107	Collège David d'Angers	Place du Lycée	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			8 <sup>ème</sup>	Bureau 108	Collège David d'Angers	Place du Lycée	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			9 <sup>ème</sup>	Bureau 109	Lycée David d'Angers	Place du Lycée	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			10 <sup>ème</sup>	Bureau 110	École Condorcet	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			11 <sup>ème</sup>	Bureau 111	École Condorcet	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			12 <sup>ème</sup>	Bureau 112	École Condorcet	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			13 <sup>ème</sup>	Bureau 113	École Condorcet	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			14 <sup>ème</sup>	Bureau 114	École Condorcet	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			15 <sup>ème</sup>	Bureau 115	Ensemble Paul Bert	Rue Gutenberg	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			16 <sup>ème</sup>	Bureau 116	Ensemble Paul Bert	12, rue d'Assas	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			17 <sup>ème</sup>	Bureau 117	École Primaire Alfred Clément	12, rue d'Assas	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			18 <sup>ème</sup>	Bureau 118	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			19 <sup>ème</sup>	Bureau 119	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			20 <sup>ème</sup>	Bureau 120	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			21 <sup>ème</sup>	Bureau 121	Salle Villoutreys	Rue des Vieilles Carrées	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			22 <sup>ème</sup>	Bureau 122	Salle Villoutreys	Rue des Vieilles Carrées	
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			23 <sup>ème</sup>	Bureau 123	École Maternelle Lanvérière	30, rue Saint Eupérey	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	ANGERS	49000	19	24 <sup>ème</sup>	Bureau 201 (centralisateur canton)	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			25 <sup>ème</sup>	Bureau 202	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			26 <sup>ème</sup>	Bureau 203	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			27 <sup>ème</sup>	Bureau 204	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			28 <sup>ème</sup>	Bureau 205	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			29 <sup>ème</sup>	Bureau 206	École Maternelle J. J. Rousseau	Rue Gagarine	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			30 <sup>ème</sup>	Bureau 207	École Primaire Jules Verne	Rue Gagarine	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			31 <sup>ème</sup>	Bureau 208	École Primaire Jules Verne	30, square François Mauriac	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			32 <sup>ème</sup>	Bureau 209	École Claude Monet	30, square François Mauriac	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			33 <sup>ème</sup>	Bureau 210	École Claude Monet	17, bd Robert d'Arbrissel	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			34 <sup>ème</sup>	Bureau 211	Écoles des Grandes Maulévières	17, bd Robert d'Arbrissel	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			35 <sup>ème</sup>	Bureau 212	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			36 <sup>ème</sup>	Bureau 213	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			37 <sup>ème</sup>	Bureau 214	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			38 <sup>ème</sup>	Bureau 215	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			39 <sup>ème</sup>	Bureau 216	École Jean Rostand	Rue du Vallon	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			40 <sup>ème</sup>	Bureau 217	École Jean Rostand	Rue du Vallon	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			41 <sup>ème</sup>	Bureau 218	Salle Auguste Chupin	Rue du Vallon	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			42 <sup>ème</sup>	Bureau 219	Salle Auguste Chupin	11, Esplanade A. Chupin	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS	49000	12	43ème	Bureau 301 (centralisateur canton)	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			44ème	Bureau 302	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			46ème	Bureau 303	École Raspail	11, rue Raspail	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			46ème	Bureau 304	École Raspail	11, rue Raspail	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			47ème	Bureau 305	École René Gasnier	Rue Raphaël Berry	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			48ème	Bureau 306	École René Gasnier	Rue Raphaël Berry	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			48ème	Bureau 307	Salle Chapelle Saint Lazare	Place des Acacias	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			50ème	Bureau 308	École Robert Desnos	2, rue Louis Boissramé	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			51ème	Bureau 309	École Robert Desnos	2, rue Louis Boissramé	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			52ème	Bureau 310	École Maternelle Aldot Ferraro	Avenue de La Bailue	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			53ème	Bureau 311	École Maternelle Aldot Ferraro	Avenue de La Bailue	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers			54ème	Bureau 312	École Montesquieu	19 rue de la Barre	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS	49000	6	55ème	Bureau 401 (centralisateur canton)	École René Descartes	2, rue Dindron	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers			56ème	Bureau 402	Salle Daviers	5, boulevard Daviers	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers			57ème	Bureau 403	École maternelle Gérard Philippe	60, rue des Petites Pannes	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers			58ème	Bureau 404	École maternelle Gérard Philippe	60, rue des Petites Pannes	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers			59ème	Bureau 405	École élémentaire Nelson Mandela	64, rue de la Fauconnerie	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers			60ème	Bureau 406	École élémentaire Nelson Mandela	65, rue de la Fauconnerie	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS	49000	14	61ème	Bureau 501 (centralisateur canton)	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			62ème	Bureau 502	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			63ème	Bureau 503	École Maternelle Marie Talet	25, rue Bardoul	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			64ème	Bureau 504	École Maternelle Marie Talet	25, rue Bardoul	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			65ème	Bureau 505	Ensemble Jean Macé	110, rue du Pré Pigeon	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			66ème	Bureau 506	Ensemble Jean Macé	110, rue du Pré Pigeon	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			67ème	Bureau 507	Salle Fratellini	Mail Clément Pasquereau	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			68ème	Bureau 508	Salle Fratellini	Mail Clément Pasquereau	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			68ème	Bureau 509	École Voltaire	4, rue du Morvan	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			70ème	Bureau 510	École Voltaire	4, rue du Morvan	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			71ème	Bureau 511	École Voltaire	4, rue du Morvan	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			72ème	Bureau 512	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Sturd	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			73ème	Bureau 513	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Sturd	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers			74ème	Bureau 514	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Sturd	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS	49000	4	75ème	Bureau 601 (centralisateur canton)	École primaires Annie Fratellini	Mail Clément Pasquereau	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers			76ème	Bureau 602	École primaire Annie Fratellini	Mail Clément Pasquereau	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers			77ème	Bureau 603	École maternelle Henri Chiron	Mail Clément Pasquereau	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers			78ème	Bureau 604	École maternelle Henri Chiron	281, rue Pasteur	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS	49000	5	79ème	Bureau 701 (centralisateur canton)	École René Brossard	330, rue St Léonard	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers			80ème	Bureau 702	École René Brossard	330, rue St Léonard	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers			81ème	Bureau 703	École maternelle Adrien Tigeot	162, rue Saumuroise	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers			82ème	Bureau 704	École maternelle Adrien Tigeot	163, rue Saumuroise	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers			83ème	Bureau 705	École maternelle Adrien Tigeot	164, rue Saumuroise	
7	SEGRE	4920	SEGRE	008	ANGRIE	49440	1			Mairie - salle de conseil	17, rue Bellevue	
4	SALJUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	009	ANTOIGNÉ	49260	1			Mairie	4, rue des Ecoles	
7	SEGRE	4920	SEGRE	010	ARMAILLE	49420	1			Mairie	10, rue de la mairie	
4	SALJUMUR	4919	SALJUMUR	011	ARTANNES-SUR-THOUJET	49260	1			Mairie	220, rue Rougeville	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4	SAUMUR	4911	CHEMILLÉ-MELAY	012	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	49540	1			Mairie	30 Rue Nationale	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	013	AUVERSE	49480	1			Mairie	Place du Champ de Foire	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	014	AVIRE	49500	1			Mairie	17, rue d'Anjou	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240	12	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – salle du Conseil	Eplanade de l'Hôtel de Ville	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		2 <sup>ème</sup>		Mairie -salle des mariages	Eplanade de l'Hôtel de Ville	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		3 <sup>ème</sup>		École primaire du Bois du Roy	Allée Georges Brassens	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		4 <sup>ème</sup>		École maternelle du Bois du Roy	Allée Georges Brassens	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		5 <sup>ème</sup>		La Chesnaie	Allée des Chataigniers	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		6 <sup>ème</sup>		La Chesnaie	Allée des Chataigniers	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		7 <sup>ème</sup>		École primaire Jean Piaget	Avenue des Trois Cormiers	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		8 <sup>ème</sup>		École maternelle Jean Piaget	Avenue des Trois Cormiers	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		9 <sup>ème</sup>		École maternelle St Euphrasy	3, avenue de Ripollet	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		10 <sup>ème</sup>		École maternelle St Euphrasy	3, avenue de Ripollet	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		11 <sup>ème</sup>		Maison de Quartier Adolphe	31, allée Camille Pissano	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240		12 <sup>ème</sup>		Group scolaire de l'Aérodrome	2, mail Alexandre Bellanger	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	017	BARACÉ	49430	1			Mairie	30, rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	BAUGÉ-EN-ANJOU	49150	17	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie	Bocé
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		2 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	1, rue St Maurice	Chertré
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		3 <sup>ème</sup>		Salle des fêtes	15, Rue Saint Médard	Chevigné le Rouge
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		4 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	Grande rue	Clefs
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		5 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	29, rue Solaire d'Or	Cuon
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		6 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	Rue de la Mairie	Echemiré
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		7 <sup>ème</sup>		École publique « Les Méaranges Bleues »	2, rue des Ecoles	Fougeré
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		8 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	Impasse des fileuls	Le Guédeniau
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		9 <sup>ème</sup>		Salle des loirs	Rue Guélin des Fontaines	Le Vieil Baugé
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		10 <sup>ème</sup>		Salle de l'ancienne école	Route de Clefs	Montpollin
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		11 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	3, rue des Mégalithes	Pontigné
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		12 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	8, Grande Rue	Saint Martin d'Aché
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		13 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	6, Rue du Cardinal Régnier	Saint-Quentin les Beaurepaire
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		14 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	Rue Principale	Vaulandry
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		15 <sup>ème</sup>		Centre René d'Anjou (centralisateur)	Place de l'Orgère	Baugé
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		16 <sup>ème</sup>		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgère	Baugé
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150		17 <sup>ème</sup>		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgère	Baugé
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	BEAUCOUZÉ	49070	5	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – salle des mariages	Eplanade de la Liberté	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070		2 <sup>ème</sup>		Grange Dimière	9 rue du Prieuré	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070		3 <sup>ème</sup>		Maison de la Culture et des Loisirs Annie Girardot	Parc du Prieuré	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070		4 <sup>ème</sup>		Maison de l'Hermitage	Rue de l'Oisellerie	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070		5 <sup>ème</sup>		Maison de la Culture et des Loisirs Edith Piaf et canton)	Parc du Prieuré	
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	BEAUFORT-EN-ANJOU	49250	5	1 <sup>er</sup>		Salle des Plantagenêts 1 (centralisateur commune et canton)	Bld Similien Glacéau	Beaufort-en-Vallée
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250		2 <sup>ème</sup>		Salle des Plantagenêts 2	Bld Similien Glacéau	Beaufort-en-Vallée
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250		3 <sup>ème</sup>		Salle des Plantagenêts 3	Bld Similien Glacéau	Beaufort-en-Vallée
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250		4 <sup>ème</sup>		Salle des Plantagenêts 4	Bld Similien Glacéau	Beaufort-en-Vallée
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250		5 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	Rue Principale	Gée
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	022	BEAULIEU-SUR-LAYON	49750	1			Maison commune de loisirs St Louis	12, rue du Moulin des Cinq	
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	49600	16	1 <sup>er</sup>		Espaces du Prieuré	Place F. Gourdon	Ardréze
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		2 <sup>ème</sup>		Salle de la Garenie	Rue de la Garenie	Beaupréau

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		3ème		Salle de la Garenne	Rue Notre Dame	Beaupréau
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		4ème		Salle Bonchamps	La Loge	Beaupréau
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		5ème		Salle Cathelineau (centralisateur)	La Loge	Beaupréau
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510		6ème		Mairie déléguée	Place Blossier	Jallais
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510		7ème		Centre culturel	Bd Cathelineau	Jallais
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510		8ème		Salle communale Notre Dame des Mauges	Jallais	Jallais
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		9ème		Mairie déléguée	Place Agr Dupont	Gesté
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		10ème		Restaurant scolaire	Rue de l'Ecole	Gesté
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		11ème		Mairie déléguée	3, rue des Ecoles	La Chapelle du Genêt
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510		12ème		Mairie déléguée	8, rue d'Anjou	La Jubaudière
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510		13ème		Mairie déléguée	6, rue des Mauges	La Potevinrière
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49110		14ème		Mairie - salle du conseil	Avenue des Mauges	Le Pin-en-Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600		15ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie	Saint-Philbert-en-Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49490		16ème		Mairie déléguée	4, rue d'Anjou	Villedieu-la-Blouère
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	026	BECON-LES-GRANITS	49370	2	1		Restaurant municipal (centralisateur)		
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	026	Bécon-les-Granits	49370		2ème		Restaurant municipal		
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	027	BÉGROLLES-EN-MAUGES	49122	1			Salle le Bordage	Rue des Sports	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	028	BÉHUARD	49170	1			Mairie	9, rue du Chevalier Buhard	
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49380	5	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	Rue de l'Eglise	Cramp-sur-Layon
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380		2ème		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie	Faveraye-Machelles
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380		3ème		Salle des Fêtes	Rue Albert Lebrun	Faye d'Anjou
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49750		4ème		Mairie déléguée	15, grande rue	Roblay-sur-Layon
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380		5ème		Salle des Douves (centralisateur)	Rue du 11 novembre	Thouarcé
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	BLAISON SAINT-SULPICE	49320	2	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	4, montée Saint-Sauveur	Blaison-Gohier
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	Blaison-Saint-Sulpice	49320		2ème		Mairie déléguée	Rue de la Mairie	Saint-Sulpice-sur-Loire
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	030	BLOU	49180	1			Mairie	Place de la Mairie	
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	BOIS D'ANJOU (LES)	49290	3	1 <sup>er</sup>		Centre municipal (Centralisateur)	Rue du Clos de la Lampe	Briou
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	Bois d'Anjou (Les)	49290		2ème		Ecole Primaire Publique	11, rue de la Mairie	Fontaine-Guérin
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	Bois d'Anjou (Les)	49290		3ème		Salle des fêtes	Rue de St Sicol	Saint-Georges du Bois
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHEMAINE	49080	6	1 <sup>er</sup>		Salle Chevreire (centralisateur)	3 ter, rue Chevreire	
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaîne	49080		2ème		Groupe scolaire Le Château	1, route des Pétoles	
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaîne	49080		3ème		Salle du Val de Mairie	50, rue Merveille	
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaîne	49080		4ème		Groupe scolaire Petit Vivier	34, rue du Petit Vivier	
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaîne	49080		5ème		Groupe scolaire Petit Vivier	34, rue du Petit Vivier	
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaîne	49080		6ème		Hall des Boîtes à Culture	2, place de l'Abbé Thomas	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	036	BOUILLE-MÉNARD	49520	1			Mairie	7, rue de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	037	BOURG-D'IRE (LE)	49520	1			Mairie	5, place de l'Eglise	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	038	BOURG-LEVEQUE	49520	1			Mairie	Rue Uger	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	BRAIN-SUR-ALNONNES	49650	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	1, place de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	Brain-sur-Alnonnes	49650		2ème		Ancienne Mairie	2, place de l'ancienne Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	044	BREIL	49490	1			Mairie	4, Rue de Gué Morin	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	045	BREILLE-LES-PINS (LA)	49390	1			Mairie	4, rue Saurmoréas	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	046	BREZÉ	49280	1			Mairie	13, rue du Stade	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	047	BRIGNÉ-SUR-LAYON	49700	1			Mairie	5, rue St-Jean	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BRIOLLAY	49125	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle des Tilleuls	Place O'Kelly	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	Briollay	49125		2ème		Mairie - Salle des Tilleuls	Place O'Kelly	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-QUINCÉ	49320	3	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	5, rue Mal Foch	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	050	Brissac-Quinté	49320		2ème		Salle de l'Aérogare	Rue du Martin	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	050	Brissac-Quinté	49320		3ème		Mairie annexe	62, rue Louis Miron	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	051	BRISSARTHE	49330	1			Mairie	14 Rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	052	BROC	49490	1			Mairie	57, rue de Maulne	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	053	BROSSAY	49700	1			Mairie	19, rue de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	054	CANDÉ	49440	1			Mairie - Salle annexe	4, rue de l'Hôtel de Ville	
7	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	CANTENAY-EPINARD	49460	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle du Conseil	24, route d'Angers	
7	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	Centenay-Epinard	49460		2ème		Maison Commune de loisirs - Annexe	Route d'Angers	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	056	CARBAY	49420	1			Mairie - Salle du Conseil	11, rue du Roy	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	057	CERNUSSON	49310	1			Salle communale	Rue Victor et Alime Gélneau	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	058	CERQUEUX (LES)	49360	1			Mairie - Salle du Conseil	2 et 4, rue du 'Vieux Logis	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	060	CHACE	49400	1			Mairie	Place du Collier	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	061	CHALLAIN-LA-POTHÉRIE	49440	1			Mairie - Salle du Conseil	Rue de la Fontaine	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	062	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	49490	1			Mairie - Salle du Conseil	3, Grande Rue	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	063	CHALONNES SUR-LOIRE	49290	5	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur commune et canton)	Place de l'Hôtel de Ville	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	063	Chalonnès-sur-Loire	49290		2ème		Groupe scolaire Joubert	Avenue Gayot	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	063	Chalonnès-sur-Loire	49290		3ème		Halle des Marchiers	Rue Passagère	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	063	Chalonnès-sur-Loire	49290		4ème		Salle du Layon	Avenue Laffon de Ladébat	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	063	Chalonnès-sur-Loire	49290		5ème		Maison de l'enfance	Rue du Pont du Palais	
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	064	CHAMBELLAY	49220	1			Ecole Roc en Val	Route de Montreuil	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	065	CHAMPIGNÉ	49330	1			Mairie	36, rue Henri Lebasque	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	49123	1			Maison Commune de Loisirs		
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	070	CHANTELOUP-LES-BOIS	49340	1			Mairie	1, route de Vézins	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	073	CHAPELLE-HULLIN (LA)	59420	1			Mairie - Salle de réunion	Le Bourg	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	49140	1			Mairie	Rue Deville	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	077	CHAPELLE-SUR-ODDON (LA)	49500	1			Mairie	1, place St Martin	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	078	ARCE-SAINT-ELIER-SUR-AUBAI	49320	1			Mairie	Le Bourg de Chaircé	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	49330	1			Salle des fêtes "La Cigale"	Chemin Cigale	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	081	CHATELAIS	49320	1			Mairie	4, rue Grands Murs	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	082	CHAUDFONDS-SUR-LAYON	49290	1			Mairie - Salle du Conseil	Place du Centre	
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	086	CHAVAGNES-LES-EAUX	49380	1			Mairie	Place de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	087	CHAVAGNES	49490	1			Mairie	7, rue de l'Eglise	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	088	CHAZÉ-HENRY	49420	1			Mairie	Rue d'Anjou	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	089	CHAZÉ-HENRY	49500	1			Mairie - Salle du Conseil	Place St Julien	
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	090	CHEFFES	49125	1			Mairie	Square René Goujon	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	091	CHEMELLIER	49320	1			Salle des Fêtes	1, place des Maronniers	
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	49750	16	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	1, place de l'Eglise	Chanteaux
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		2ème		Salle des Conseils (centralisateur)	5, rue l'Arzillé	Chemillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		3ème		Salle Maurice Rochard	5, rue l'Arzillé	Chemillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		4ème		Maison des Génération	4, bis rue de la Chesnaie	Chemillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		5ème		Salle du Prieuré	Rue de l'Astrée	Chemillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		6ème		Mairie déléguée	31, rue du Maréchal Juin	Melay
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		7ème		Mairie déléguée	4, Place de l'Eglise	Ossé d'Anjou
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		8ème		Mairie déléguée	6, place de la Mairie	La Chapelle-Rousselin
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		9ème		Mairie déléguée	1, place de la Mairie	La Jumellière
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49310		10ème		Mairie déléguée	28, rue Principale	La Salle de Vihiers
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120		11ème		Mairie déléguée	Rue Geoffroy Tour Landry	La Tourandry

CIR	ARR CANTON	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49120		12ème		Mairie déléguée	2, rue Abbé Florent	Neuvy-en-Mauges
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49120		13ème		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie	Saint-Lazin
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49120		14ème		Mairie déléguée	8, rue du Commerce	Sainte-Christine
4	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49120		15ème		Mairie de St Georges	Rue de la Mairie	Saint-Georges des Gardes
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49120		16ème		Mairie des Gardes	Rue du Centre	Saint-Georges des Gardes
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49670		17ème		Mairie - salle du conseil	5 bis, rue de la Mairie	Valanjou
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49670		18ème		Mairie - salle du sous-sol	5 bis, rue de la Mairie	Valanjou
1	SEGRE	4921	TIERCE	067	CHEMILLÉ-CHAMPTREUSSÉ	49220	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	3, rue de la Cure	Champleussé-sur-Baconne
1	SEGRE	4921	TIERCE	067	Chemillé-Champreussé	49220		2ème		Mairie déléguée	Le Bourg	Chemillé-Change
1	SEGRE	4921	TIERCE	068	CHERRÉ	49330	1			Mairie	1, Rue Albert Pheur	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	098	CHIGNÉ	49480	1			Mairie - Salle du Conseil	11, rue de l'Étang	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	CHOLET	49300	27	1 <sup>er</sup>		Jardin de Verre	13, Bd Gustave Richard	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		2ème		Groupe scolaire La Girardière	63, rue de la Girardière	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		3ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orfèvres	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		4ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orfèvres	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		5ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue Chambord	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		6ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue Chambord	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		7ème		Ecole élémentaire Marie Curie	42, rue François-Séverin Marceau	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		8ème		Ecole Marie Curie	Rue Jean-Jaurès	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		9ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue du Moerat	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		10ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue du Moerat	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		11ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		12ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		13ème		Hôtel de Ville	2, place Jean Moulin	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		14ème		Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Mallery	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		15ème		Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Mallery	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		16ème		Centre Favreau	Rue René Caillé	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		17ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		18ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		19ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Mane Grignon de Montfort	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		20ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Mane Grignon de Montfort	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		21ème		Centre socio-culturel Kaléidoscope	13, avenue du Pot Kennedy	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		22ème		Groupe scolaire Emilie Brontë	1 Rue Charlemagne	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		23ème		Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		24ème		Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		25ème		Salle polyvalente du Plessis	Rue d'Italie	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		26ème		Mairie annexe du Puy St. Bonnet	60, rue Nationale	
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholel	49300		27ème		Ecole de La Chevallerie	Le Puy St. Bonnet Rue des Empilets Le Puy St. Bonnet	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	CHOLET 2	49300	8	28ème		Groupe scolaire Molère	5, rue Maupeissant	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		29ème		Groupe scolaire Paradis	Rue Victor Retailleau	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		30ème		centralisateur canton Cholel 2	43, rue du Paradis	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		31ème		Ecole maternelle La Fontaine	10, rue du Château Roquet	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		32ème		Groupe scolaire Turpault	7, rue Charles Péguy	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		33ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		34ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholel	49300		35ème		Centre social du Verger	Rue du Bois Régnier	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	100	CIZAY-LA-MADELEINE	49700	1			Mairie	1, place de l'Eglise	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	102	CLERÉ-SUR-LAYON	49560	1			Mairie	23, rue Layon	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	103	COMBRÉE	49220	2	1 <sup>er</sup>		Mairie	5, rue de l'Hotel de Ville	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	103	Combrée	49220	2ème			Maison Commune de Loisirs de Bel Air	Rue du Val Fleuri - Bel Air	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	104	CONCOURSUR-SUR-LAYON	49700	1			Mairie	27, rue nationale	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	105	CONTIGNÉ	49330	1			Mairie	11, rue Charles de Gaulle	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	107	CORNILLE-LES-CAVES	49140	1			Salle des Fêtes	Le Bourg	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	108	CORNUAILLE (LA)	49440	1			Mairie	13, rue Genet	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	109	CORON	49690	2	1 <sup>er</sup>		Mairie - Salle St-Louis	2, rue David d'Angers	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	109	Coron	49690	2ème			Mairie - Salle St-Louis	2, rue David d'Angers	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	110	CORZÉ	49140	1			Restaurant scolaire	3, rue du Commerce	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	112	COUDRAY-MACOUARD (LE)	49260	1			Mairie - Salle des associations	1, rue de Pazillé	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	113	COURCHAMPS	49260	1			Mairie - Salle du Conseil	24, Place de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	114	COURLÉON	49390	1			Mairie	Place St-Jacques	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	115	COUTURES	49320	1			Mairie - Salle de la bibliothèque	1, place Louis Tharraul	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	119	DAUMERAY	49640	1			Mairie	place Beaumont	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	120	DENÉE	49190	1			École publique	1, rue du 8 Mai	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	121	DENEZÉ-SOUS-DOUE	49700	1			Mairie	1, rue Principale	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	122	DENEZÉ-SOUS-LE-LUDE	49490	1			Mairie - Salle du Conseil	1, rue St-Jean Baptiste	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	123	DISTRÉ	49400	1			Salle de l'Amitié	16, rue de l'Eglise	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-LA-FONTAINE	49700	6	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur commune et canton)	Place Jean Bégault	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	Doué-la-Fontaine	49700	2ème			Salle communale	Rue des Halles	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	Doué-la-Fontaine	49701	3ème			Restaurant scolaire de l'École de Douées	Rue Victor Journeau	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	Doué-la-Fontaine	49702	4ème			Salle de restauration du Centre de loisirs	Rue de Soulianger	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	Doué-la-Fontaine	49703	5ème			Restaurant scolaire de Saint-Exupéry	Avenue St Exupéry	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	Doué-la-Fontaine	49704	6ème			Salle du Petit Anjou	Place de l'Anclenne Gare	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	DURTAL	49430	3	1 <sup>er</sup>		Salle l'Odyssée (centralisateur)	rue de Bellevue	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430	2ème			Salle l'Odyssée	rue de Bellevue	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430	3ème			Salle l'Odyssée	rue de Bellevue	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	ÉCOUFLANT	49000	4	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Place de la Mairie	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000	2ème			Restaurant scolaire du Bourg	22, Promenade de la Vieille Maine	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000	3ème			Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouflant	49000	4ème			Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	130	ÉCUILLE	49460	1			Mairie	2, rue de la Mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	131	ÉPIEDS	49260	1			Mairie	2, rue de la Touche	
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	ERDRE-EN-ANJOU	49220	5	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	1, rue de l'Etang	Vern d'Anjou
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220	2ème			Restaurant municipal	3, rue de l'Etang	Vern d'Anjou
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220	3ème			Salle municipale	place du Parc	Brain-sur-Longuenée
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220	4ème			Mairie déléguée	3, rue de la Mairie	Gené
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49370	5ème			Maison Pour Tous	7, place de l'Union	La Prouze
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	132	ÉTRICHÉ	49330	1			Mairie	Square de la Mairie	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	FENEU	49460	2	1 <sup>er</sup>		Espace culturel (centralisateur)	Rue de la Cuve	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	Feneu	49460	2ème			Espace Culturel	Rue de la Cuve	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	136	FERRIERE-DE-FLEÉE (LA)	49500	1			Mairie	2, place de l'Eglise	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	140	FONTEVRAUD-L-ABBAYE	49560	1			Foyer Yves Duteil	Place des Noyers	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	141	FORGES	49700	1			Mairie	4, rue de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	144	FREIGNE	49440	1			Maison Commune de Loisirs	30, rue du Mont Frloux	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	GENNES-VAL-DE-LOIRE	49350	7	1 <sup>er</sup>		Maison des Loisirs André Courtraud (Centralisateur)	5, place de la Liberté	Gennes
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		2ème		Château de la Roche	Rue de Léonard	Gennes
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		3ème		Mairie déléguée de Chênehutte	22, rue du Duc d'Angou	Chênehutte-Trèves-Cunault
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		4ème		Mairie annexée de Trèves-Cunault	1, rue de la Sablière	Chênehutte-Trèves-Cunault
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		5ème		Mairie déléguée de Grézillé	1, rue de la Mairie	Grézillé
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		6ème		Salle des Loisirs du Thourel	5, rue de l'église	Le Thourel
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350		7ème		Mairie déléguée de St Georges des Sept Voies	La Sansonnère	Saint-Georges-des-sept-Voies
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	150	GENNETEL	49490	1			Mairie	8, rue du Stade	
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	155	GREZ-NEUVILLE	49220	1			Restaurant scolaire	Parc de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	156	GRUGÉ-L'HOPITAL	49520	1			Mairie - Salle de réunion	5 rue de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	158	HOTELLERIE-DE-FLÉE (L')	49500	1			Mairie	1, place St Nicolas	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	159	HUILLE	49430	1			Ecole Publique Mixte - Salle de motricité	20, rue Pierre Le Loyer	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	160	INGRANDES-LE-FRESNE	49123	2	1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loisirs	Place du Champ de Foire	Ingrandes-sur-Loire
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	160	Ingrandes-le-Fresne	49123		2ème		Salle Pierre Eourneau	Rue de la Mairie	Le-Fresne-sur-Loire
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	161	JAILLE-YVON (LA)	49220	1			Ecole communale	28, rue St Loup	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	JARZÉ-VILLAGES	49140	4	1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire (Centralisateur)	9, rue de la Mairie	Jarzé
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		2ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie	Beauvau
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		3ème		Mairie déléguée	Place Jean de Rochebault	Chauumont d'Anjou
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140		4ème		Mairie déléguée	Place de l'Eglise	Lue-en-Baugeois
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	JUIGNE-SUR-LOIRE	49610	2	1 <sup>er</sup>		Salle des Anciennes Ecoles (haut) (centralisateur)	Grandrue	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	Juigne-sur-Loire	49610		2ème		Salle des Anciennes Ecoles (Bas)	Grandrue	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	170	JUVARDEIL	49330	1			Mairie - Salle du Conseil	Place de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	171	LANDE-CHASLES (LA)	49150	1			Mairie	Le Bourg	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	173	LASSE	49490	1			Mairie	3, place de l'Eglise	
3	SAUMUR	4908	ANGERS 6	174	LÉZIGNÉ	49430	1			Mairie - salle Lucien Bore	14, rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	175	LINIÈRES-BOUTON	49490	1			Mairie	Bos-Simon	
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	LION-D'ANGERS (LE)	49220	3	1 <sup>er</sup>		Espace Emile Joulin (centralisateur)	Place du Champ de Foire	Le Lion d'Angers
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	Lion d'Angers (Le)	49220		2ème		Espace Emile Joulin	Place du Champ de Foire	Le Lion d'Angers
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	176	Lion d'Angers (Le)	49220		3ème		Mairie déléguée	5, rue de la Croix Rusu	Andigné
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	178	LOIRE	49440	1			Mairie - Salle du Conseil	6, rue de la Libération	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49260	11	1 <sup>er</sup>		Ecole publique "Les Stennes" (Centralisateur)	8, Rue des Gabares	Saint-Mathurin sur Loire
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49260		2ème		Ecole publique "Les Stennes"	Rue des Gabares	Saint-Mathurin sur Loire
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		3ème		Maison des loisirs - Salle Pierre Themia	rue du Parc	Andard
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		4ème		Maison des loisirs - Salle Pierre Bailemaro	rue du Parc	Andard
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49140		5ème		Mairie déléguée	11, rue Pierre Chanteloup	Bauné
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		6ème		Salle des fêtes	Rue de la Croix de Bois	Brats-sur-Authion
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		7ème		Restaurant municipal	Rue de la Croix de Bois	Brats-sur-Authion
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49630		8ème		Restaurant municipal	Place du Logis des Moines	Corné
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49630		9ème		Restaurant municipal	Place du Logis des Moines	Corné
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49900		10ème		Salle des Fêtes	Place Charles de Gaulle	La Botallie
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800		11ème		Groupe scolaire	39, chemin des Champs	La Dequenière
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	LONGUÉ-JUMELLES	49160	5	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle de réunions	1, place de la Mairie	Longué
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160		2ème		Mairie - Salle de réunions	1, place de la Mairie	Longué
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160		3ème		Mairie - Salle de réunions	1, place de la Mairie	Longué
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160		4ème		Mairie - Salle du Conseil	1, place de la Mairie	Longué
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160		5ème		Mairie de Jumelles - Secrétariat	3, rue de la Mairie	Jumelles

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	LONGUEE-EN-ANJOU	49770	5	1 <sup>er</sup>		Mainé (Centralisateur)	Place de la Mainé	Le Plessis-Macé
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49220		2ème		Mairie	2, rue Principale	Proulé
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49770		3ème		Mairie	Rue de la Mainé	La Meignanne
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49770		4ème		Foyer logement	2, rue du Vieux Pré	La Meignanne
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49770		5ème		Mairie	Place Eric Tabarly	La Marnicelle-sur-Longuee
4	SAUMUR	4914	DOUE-LA-FONTAINE	192	LOURESSE-ROCHEMENIER	49700	1			Mainé - Salle du Conseil	8, rue Principale	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	183	LOUROUX-BÉCONNIS (LE)	49370	2	1 <sup>er</sup>		Salle Yves Huchet (centralisateur)	Place la Mairie	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	183	Louroux-Béconnis (Le)	49370		2ème		Salle Jeanne Guillot	Place de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRE	184	LOUVAINES	49500	1			Mairie	8, rue du Lavoir	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	186	LUIGNÉ	49320	1			Mairie - Salle du Conseil	1, rue Principale	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	LYS-HAUT-LAYON	49310	10	1 <sup>er</sup>		Mainé de Vihiers (centralisateur)	10, place Charés de Gaulle	Vihiers
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		2ème		Collège de la Vallée du Lys	Rue des Coullis	Vihiers
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		3ème		Mainé déléguée	9, rue Mainé	Les Cerqueux-sous-Passavant
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540		4ème		Mairie déléguée	3, rue de la Mainé	La Fosse-de-Tigné
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49560		5ème		Restaurant municipal	Rue de la Grise	Nuel-sur-Layon
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		6ème		Salle Saint-Hilaire		Saint-Hilaire-du-Bois
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		7ème		Salle communale		Tancoigné
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540		8ème		Mainé déléguée	Place de la Mairie	Tigné
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		9ème		Mairie déléguée	1, place de la Mairie	Trémont
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310		10ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie	Le Volbe
7	SEGRE	4920	SEGRE	187	MARANS	49500	1			Mairie - Salle du Conseil	1, rue des Tilleuls	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	188	MARCE	49140	1			Mairie	2, rue de la Mairie	
1	SEGRE	4921	TIERCE	189	MARGINÉ	49330	1			Mairie	4, rue Max Richard	
4	SAUMUR	4911	CHEMILLÉ-MELAY	191	MARTIGNÉ-BRIAND	49540	1			Mairie - Salle des mariages	Rue du 8 Mai	
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	MAUGES SUR-LOIRE	49620	15	1 <sup>er</sup>		Salle atlantide - Centre socio-culturel (centralisateur)	Place du Bourg Davy	La Pommeraye
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49620		2ème		Salle Pomeria - Centre socio-culturel	Place du Bourg Davy	La Pommeraye
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49620		3ème		Salle Pomeria - Centre socio-culturel	Place du Bourg Davy	La Pommeraye
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49570		4ème		Salle Auguste Leduc	1, rue de la Mainé	Montjean-sur-Loire
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49570		5ème		Salle Auguste Leduc	1, rue de la Mainé	Montjean-sur-Loire
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		6ème		Salle de la Bergerie	Rue de la Bergerie	Saint-Florent-le-Viel
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		7ème		Salle de la Bergerie	Rue de la Bergerie	Saint-Florent-le-Viel
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		8ème		Salle Sainte Madeleine	La Boutouchère	Saint-Florent-le-Viel
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49280		9ème		Mairie déléguée	Rue Joachim du Bellay	Saint-Laurent-de-la-Plaine
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		10ème		Mairie déléguée	Place du Pavillon	Le Mesnil-en-Vallee
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		11ème		Mairie déléguée	Rue de Bonchamps	La Chapelle-Saint-Florent
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		12ème		Mairie déléguée	Rue d'Anjou	Le Manlais
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49110		13ème		Mairie déléguée	2, place de l'Eglise	Boiz-en-Mauges
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		14ème		Mairie déléguée	salle Prévôtale	Saint-Laurent-du-Motay
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49250		15ème		Salle Victor Hugo	5, rue de Vandae	Bourgnouff-en-Mauges
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410		16ème		Mairie déléguée	5, rue de la Mainé	Beausse
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	MAULEVRIER	49360	2	1 <sup>er</sup>		Mainé (centralisateur) - Salle du Conseil	Place de la Mairie	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	Maulevrier	49360		2ème		Restaurant scolaire	Place François Girard	
6	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	193	MAY-SUR-EVRE (LE)	49122	3	1 <sup>er</sup>		Mainé (centralisateur) - Salle du Conseil	1, rue St Michel	
6	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	193	May-sur-Evre (Le)	49122		2ème		Ecole maternelle publique Jean Moulin - Salle de motricité	Place Marcel Taupin	
6	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	193	May-sur-Evre (Le)	49122		3ème		Ecole primaire publique Jean Moulin - Classe	Place Marcel Taupin	
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLEE	194	MAZÉ-MILON	49530	4	1 <sup>er</sup>		Salle des loisirs (centralisateur)	Allée du Clos	Mazé

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLEÉ	194	Mazé-Milon	49630		2ème		Salle des loisirs	Allée du Clos	Mazé
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLEÉ	194	Mazé-Milon	49630		3ème		Salle des loisirs	Allée du Clos	Mazé
3	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-VALLEÉ	194	Mazé-Milon	49140		4ème		Mairie déléguée	20, rue David d'Angers	Fontaine-Milon
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	195	MAZIERES-EN-MAUGES	49280	1			Mairie	Rue de la Mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	198	MEIGNE	49700	1			Mairie	5, rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLEÉ	197	MEIGNÉ-LE-VICOMTE	49490	1			Mairie	12, rue de la Mairie	
3	ANGERS	4907	ANGERS 7	201	MENITRÉ (LA)	49250	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	Place de la Mairie	
3	ANGERS	4907	ANGERS 7	201	Ménitré (La)	49250		2ème		Mairie	Place de la Mairie	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLEÉ	202	MÉON	49490	1			Mairie - Salle de réunion	Place de la Mairie	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	205	MIRÉ	49330	1			Mairie - Salle du Conseil	Rue des Echevins	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	207	MONTFORT	49700	1			Mairie	1, place de l'Eglise	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	208	MONTGUILLOIN	49500	1			Mairie - Salle de réunion	Place des Tilleuls	
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	209	MONTIGNÉ-LES-RAIRES	49430	1			Ancienne école	Rue de la Mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	211	MONTILLIERS	49310	1			Mairie	2, place du Comte Hector	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	MONTREUIL-BELLAY	49260	4	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue de la mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		2ème		Mairie amexex de Méron	Méron	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		3ème		Ecole primaire de la Herse	La Herse	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		4ème		Ecole primaire des Remparts	Les Remparts	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	MONTREUIL-JUIGNÉ	49450	7	1 <sup>er</sup>		Maison du Parc (centralisateur)	Rue Pierre Mendès France	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		2ème		Mairie - Salon d'honneur	Eplanade Jean Moulin	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		3ème		Salle Emile Beaumesnil	Place Robert Schuman	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		4ème		Ecole maternelle Marcel Pagnol	3, Rue de Venise	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		5ème		Restaurant scolaire Jean Madeline	8, rue du 18 juin	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		6ème		Restaurant scolaire Marcel Pagnol	rue de Venise	
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		7ème		Restaurant maternelle Jean Macéline	8, rue du 18 Juin	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	216	MONTREUIL-SUR-LOIR	49140	1			Salle communale	4, rue de la Mairie	
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	217	MONTREUIL-SUR-MAINE	49220	1			Mairie	33, rue des Hauts de Mayenne	
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	49110	13	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	18, rue Foch	Montrevaux
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		2ème		Mairie (centralisateur)	11, Avenue du Parc	Saint-Pierre-Montlarmat
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		3ème		Mairie	11, Avenue du Parc	Saint-Pierre-Montlarmat
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		4ème		Mairie	11, Avenue du Parc	Saint-Pierre-Montlarmat
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49270		5ème		Mairie	11, Avenue du Parc	Saint-Pierre-Montlarmat
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49500		6ème		Espace Intergénération	23, rue de la Mairie	La Fulié
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		7ème		Mairie déléguée	6, allée des Chênes	La Fief-Sauvin
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		8ème		Mairie déléguée	11, Place St Hilaire	La salle et Chapelle Aubry
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		9ème		Mairie déléguée	25, rue de la Mairie	Saint-Ramy-en-Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49110		10ème		Mairie déléguée	27, rue d'Anjou	Chaudron-en-Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49500		11ème		Salle communale du Puset Doré	3, rue du Dr Besson	Saint-Quentin-en-Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49500		12ème		Mairie déléguée	7, Rue de la Mairie	Le Puset-Doré
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montrevaux-sur-Èvre	49500		13ème		Mairie déléguée	28, rue de Bretagne	La Chaussaire
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	219	MONTMOREAU	49730	1			Mairie déléguée	Place de la Mairie	La Boissière-sur-Evre
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	220	MORANNES-SUR-SARTHE	49540	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	24, place des Diligences	Morannes
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	221	Morannes-sur-Sarthe	49540		2ème		Mairie déléguée	12 place Chartes de Gaulle	Chemiré-sur-Sarthe
2	ANGERS	4911	CHEVILLE-MELAY	222	MOULHERNE	49390	1			Mairie	1, place Emile Deletang	
2	ANGERS	4911	CHEVILLE-MELAY	222	MOZÉ-SUR-LOUET	49610	2	1 <sup>er</sup>		Salle Aubance (centralisateur)	Place de la Mairie	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	MURS-ÉRIGNÉ	49510	4	1 <sup>er</sup>		Salle Aubance	Place de la Mairie	
										Ancienne Mairie	70, route de Nantes	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Erigné	49610		2ème		Hôtel de Ville (centralisateur) – Salle du Conseil	5, chemin de Bellevue	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Erigné	49610		3ème		Ecole Charliés Perrault	13, rue de la Chapelle	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Erigné	49610		4ème		Hôtel de Ville – Hall	5, chemin de Bellevue	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	224	NEUILLE	49680	1			Salle Branchereau – Stade	Route de Blou	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	227	NOUILLE	49520	1			Mairie – Salle de réunion	11, rue de la Mairie	
4	ANGERS	4911	CHEVILLE-MELAY	227	NOTRE-DAME-D'ALLENCON	49380	1			Mairie	1, place Abbé Lépine	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLEE	228	NOYANT	49490	1			Mairie	1, route de Tours	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	229	Noyant-La-Gravoisère	49520	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue Constant Gérard	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	229	Noyant-La-Gravoisère	49520		2ème		Ecole maternelle	Rue Ludovic Ménard	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	231	NUAILLÉ	49340	1			Espace culturel de la Boissonnière	Salle Guy Chouteau	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	233	NYOISEAU	49500	1			Salle derrière la Mairie	Place de la Mairie	
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	ORÉE D'ANJOU	49530	13	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	38, rue d'Anjou	Bouzillé
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		2ème		Salle Chetou (centralisateur)		Champceaux
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		3ème		Salle Chetou		Champceaux
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530		4ème		Mairie déléguée	4, rue Jean-François Chenouard	Drain
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530		5ème		Mairie déléguée	4, rue Jean-François Chenouard	Drain
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		6ème		Salle municipale	Route d'Anjou	La Varenne
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		7ème		Mairie déléguée	16, place de l'Eglise	Landemont
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530		8ème		Mairie déléguée – salle du conseil	Rue du 8 mai	Liré
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530		9ème		Mairie déléguée – Hall d'accueil	Rue du 8 mai	Liré
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		10ème		Mairie déléguée	50, place de la Mairie	Saint-Christophe-la-Couperie
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		11ème		Grande Salle des Chesneaux	Impasse des Chesneaux	Saint-Laurent-de-Aulais
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		12ème		Grande Salle des Chesneaux	Impasse des Chesneaux	Saint-Laurent-de-Aulais
6	CHOLET	4915	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270		13ème		Mairie déléguée	16, place de l'Eglise	Saint-Sauveur-de-Landemont
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLEE	234	PARCAY-LES-PINS	49390	1			Résidence des Cèdres – Foyer logement	1, résidence des Cèdres	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	235	PARNAV	49730	1			Salle de loisirs	2, chemin de Béniqué	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	236	PASSAVANT-SURLAYON	49560	1			Mairie	Rue du Preuré	
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLEE	237	PELLERINE (LA)	49490	1			Mairie	Impasse Scolaire	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	240	PLAINE (LA)	49360	1			Mairie	Rue Bocage	
1	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	49124	2	1 <sup>er</sup>		Centre scolaire "Le Chant du monde" (centralisateur)	Place Jean Lurçat	
1	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	Plessis-Grammoire (Le)	49124		2ème		Groupe scolaire "Le Chant du monde"	Place Jean Lurçat	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130	10	1 <sup>er</sup>		Salle Enstal (centralisateur commune et canton)	Promenade Enstal	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		2ème		Cloître St Maurille	78, rue du Cdt Bourgeois	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		3ème		Groupe scolaire André Malraux – Ecole maternelle	Avenue du 8 mai	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		4ème		Groupe scolaire André Malraux – Cantine	Avenue du 8 mai	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		5ème		Groupe scolaire Jacques Prévert	Chemin de la Brosse	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		6ème		Ecole publique Reoul Corbin	Rue de la Vicomté	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		7ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		8ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		9ème		Collège François Villon	Avenue François Villon	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130		10ème		Salle Nelson Mandela	15 Chemin de la Mornate	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	247	POSSONNIERE (LA)	49170	1	1 <sup>er</sup>		Salle "Le Porton"	Rue de Landernide	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	248	POUANCÉ	49420	2	1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loirs (centralisateur)	3, avenue de la Gare	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	248	Pouancé	49420		2ème		Maison Commune de Loirs	3, avenue de la Gare	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	250	PREVIÈRE (LA)	49420	1			Mairie	1, place de l'Eglise	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	253	PUY-NOTRE-DAME (LE)	49280	1			Mairie	1, rue de la Mairie	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
1	SEGRE	4921	TIERCE	254	QUERRE	49330	1			Salle de la Bibliothèque	1, rue du Grand Chemin	
3	ANGERS	4921	TIERCE	257	RAIRIES (LES)	49430	1			Mairie - Salle du Conseil	14, rue Charles de Gaulle	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	259	ROCHFORSUR-LOIRE	49190	2	1 <sup>er</sup>		Ecole Jean Bouthier	Rue des Ecoles	
2	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	259	Rochefort-sur-Loire	49190	2	2 <sup>ème</sup>		Salle La Priée (centralisateur)	Rue des Ecoles	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	260	ROMAGNE (LA)	49740	1			Mairie	13, rue de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	261	ROSIERS-SUR-LOIRE (LES)	49350	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue Nationale	
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	261	Rosiers-sur-Loire (Les)	49350	2	2 <sup>ème</sup>		Salle polyvalente du Pattoué	Rue du Pattoué	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	262	ROU-MARSON	49400	1			Mairie	3, place Robert Sébille	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	266	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	49170	1			Mairie	2, place de l'Eglise	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU	49124	8	1 <sup>er</sup>		Hôtel de Ville (centralisateur)	1 rue Jean Gilles	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	2	2 <sup>ème</sup>		Ecole Maternelle Pierre et Marie Curie	Rue Germaine Harituis	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	3	3 <sup>ème</sup>		Ecole primaire Jules Ferry	Route d'Angers	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	4	4 <sup>ème</sup>		Ecole maternelle Jules Ferry	Rue de la Gemmetrie	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	5	5 <sup>ème</sup>		Groupe scolaire de la Jaudette	Rue de Walcourt	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	6	6 <sup>ème</sup>		Groupe scolaire de la Jaudette	Rue de Walcourt	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	7	7 <sup>ème</sup>		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue Paul Verlainne	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124	8	8 <sup>ème</sup>		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue Paul Verlainne	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	269	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	49280	2	1 <sup>er</sup>		Ecole publique (centralisateur) - Maternelle	12, rue de la Chapelle	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	269	Saint-Christophe-du-Bois	49280	2	2 <sup>ème</sup>		Ecole publique - Primaire	12, rue de la Chapelle	
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE	49370	2	1 <sup>er</sup>		Complexe sportif Nicolas Touzaint (centralisateur)	Route de Bécon	
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	Saint-Clément-de-la-Place	49370	2	2 <sup>ème</sup>		Complexe sportif Nicolas Touzaint	Route de Bécon	
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	272	SAINT-CLÉMENT-DES-LEVEES	49350	1			Mairie	Place Michel Puyost	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	274	SAINT-CYR-EN-BOURG	49260	1			Mairie - Salle du Conseil	24, rue Sous l'Ormeau	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	277	SAINTE-DEMMES-D'ANDIGNÉ	49500	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	2, place de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	277	Sainte-Dehmes d'Andigné	49500	2	2 <sup>ème</sup>		Foyer communal	Rue du Pont de la Verzée	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINTE-DEMMES-SUR-LOIRE	49130	3	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle des commissions	2, place de la Mairie	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Dehmes-sur-Loire	49130	3	2 <sup>ème</sup>		Mairie - Salle des commissions	2, place de la Mairie	
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Dehmes-sur-Loire	49130	3	3 <sup>ème</sup>		Mairie - Salle des commissions	2, place de la Mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	282	SAINT-GEORGES-SUR-LAYON	49700	1			Mairie - Salle de réunion	5, rue du Commerce	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	49170	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle capitulaire	Place de l'Hôtel de Ville	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	283	Saint-Georges-sur-Loire	49170	2	2 <sup>ème</sup>		Ceaveux de l'Abbaye	Place de l'Hôtel de Ville	
6	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	284	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	49170	1			Mairie	rue de la Mairie	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	49130	1			Mairie	91, Levée Ligérienne	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	289	SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES	49070	1			Groupe scolaire Claude Debussy	RD 723 et Rue des Chataigniers	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	290	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS	49320	2	1 <sup>er</sup>		Salle des fêtes Odile d'Oronne (centralisateur)	Place de la Mairie	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	291	Saint-Jean-des-Mauvrets	49320	2	2 <sup>ème</sup>		Salle des fêtes Odile d'Oronne	Place de la Mairie	
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINT-LAMBERT-LA-POTHIERE	49070	2	1 <sup>er</sup>		Mairie	59, rue Joachim du Bellay	
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	Saint-Lambert-le-Pothier	49070	2	2 <sup>ème</sup>		Mairie (centralisateur)	4, rue Félix Peuger	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	SAINT-LEGER-DES-BOIS	49170	1			Mairie	4, rue Félix Peuger	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	299	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	49280	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	9, rue du Lavoir	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAUJ	299	Saint-Leger-sous-Cholet	49280	2	2 <sup>ème</sup>		Pôle culturel (Salle n°1, et 2)	Rue des Mauves	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	302	SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	49260	1			Mairie - Salle de réunion	Rue des Mauves	
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	304	SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE	49160	1			Centre culturel	L'Humeau de Bray	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	305	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	49500	1			Mairie - Salle de réunion	Le Clos Marçais	
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	306	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	49170	1			Mairie - Salle de réunion	2, place Fougeray	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CE	308	SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE	49610	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	5, rue du Petit Anjou	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	Saint-Melaine-sur-Aubance	49610		2ème		Restaurant scolaire	5, rue Armand Brousse	
7	SEGRE	4920	SEGRE	309	SAINTE-MICHEL-ET-CHANVREUX	49420	1			Mairie	1, rue d'Anjou	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	310	SAINTE-PAUL-DU-BOIS	49310	1			Mairie	1, rue Bois d'Anjou	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	311	SAINTE-PHILBERT-DU-PEUPLE	49160	1			Mairie - Salle du Conseil	7, rue d'Anjou	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	317	SAINTE-REMY-LA-VARENNE	49250	1			Mairie - Salle restaurant scolaire	4, rue de la Mairie	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	316	SAINTE-SATURININ-SUR-LOIRE	49320	1			Gardiens périscolaire	2, bis impasse des Mares	
7	SEGRE	4920	SEGRE	319	SAINTE-SAUVEUR-DE-FLÉE	49500	1			Mairie	5, rue d'Anjou	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	321	SAINTE-SIGISMOND	49123	1			Mairie	1, rue Auxence	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	326	SARRIGNÉ	49600	1			Mairie - Salle du Conseil	25, rue St. Jean	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	327	SAULGÉ-L'HOPITAL	49320	1			Salle polyvalente "La Capucine"	Place Flandre-Dunkerque	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400	14	1 <sup>er</sup>		Hôtel de ville (centralisateur commune et canton)	Rue Moirière	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		2ème		Hôtel de ville	Rue Moirière	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		3ème		Hôtel de ville	1 rue Bonnemère	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		4ème		Ecole maternelle Arche Dorée	rue Seigneur	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		5ème		Espace des Hauts Quartiers	31 rue Jehan Alain	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		6ème		Ecole maternelle des Violettes	260 Rue Fricotelle	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		9ème		L'île des Enfants	Rue du Chemin Vert	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		10ème		Mairie annexe de Baigneux	Rue du Doimen	Baigneux
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		11ème		Ecole du Doimen	27 rue du Doimen	Baigneux
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		12ème		Ecole du Doimen	27 rue du Doimen	Baigneux
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		13ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		14ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		15ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quéfier	Saint-Hilaire-Saint-Florent
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		19ème		Mairie annexe de Dampierre	493 route de Montsoreau	Dampierre-sur-Loire
					SAUMUR	49400	5	7ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré	
					SAUMUR	49400		8ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré	
					SAUMUR	49400		16ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
					SAUMUR	49400		17ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
					SAUMUR	49400		19ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté	Saint-Lambert-des-levées
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	329	SAVENNIÈRES	49170	1			Mairie	4, rue Cure	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	330	SCEAUX-D'ANJOU	49330	1			Salle du conseil	2, rue Ste Catherine	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500	6	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur commune et canton)	Place Ariside Bland	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500		2ème		Bourse du Travail	Place du Port	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500		3ème		Groupe Milon	4, rue de la Roirie	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500		4ème		École les Pierres Bleues	3, rue Orléans Bas	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500		5ème		Collège St. Joseph	Chemin de Renier	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	331	SEGRÉ	49500		6ème		École de St Aubin du Pavoi	St Aubin du Pavoi	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	332	SEGUINIÈRE (La)	49280	3	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue Abbé Chauveau	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	332	SEGUINIÈRE (La)	49280		2ème		Espace Prévert	Rue Abbé Chauveau	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	332	SEGUINIÈRE (La)	49280		3ème		Espace Prévert	Rue Abbé Chauveau	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	SEICHES-SUR-LE-LOIR	49140	2	1 <sup>er</sup>		Espace Villa Cipia (centralisateur)	Place Gautier	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	SEICHES-SUR-LE-LOIR	49140		2ème		Espace Villa Cipia	Place Gautier	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	334	SERMAISE	49140	1			Mairie - Salle du Conseil	15, rue de la Mairie	
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	SÈVREMOINE	49450	16	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	23, place Henry Doisy	Saint-Macaire-en-Mauges
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	SÈVREMOINE	49450		2ème		Mairie	23, place Henry Doisy	Saint-Macaire-en-Mauges
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	SÈVREMOINE	49450		3ème		Maison des Arts	21 rue du Tamarin	Saint-Macaire-en-Mauges

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		4ème		Restaurant scolaire	4, rue Jean Moulin	Saint-Macaire-en-Mauges
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		5ème		Restaurant scolaire	4, rue Jean Moulin	Saint-Macaire-en-Mauges
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		6ème		Mairie - salle du conseil	7, rue Augustin Vincent	Saint-Agnès-de-la-Marche
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		7ème		Mairie - salle des associations	7, rue Augustin Vincent	Saint-Agnès-de-la-Marche
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		8ème		Mairie déléguée	Rue de la Croix	Roussay
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49450		9ème		Mairie déléguée	7, place de l'Eglise	La Renaudière
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		10ème		Salle de la mairie	4, rue de la Mairie	Saint-Germain-sur-Moine
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		11ème		salle municipale	4, rue de la Mairie	Saint-Germain-sur-Moine
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		12ème		Mairie déléguée	2, allée de la Mairie	Tilléres
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		13ème		Mairie déléguée	14, rue de Bretagne	Saint-Crespin-sur-Moine
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		14ème		Mairie déléguée	2, rue du Donjon	Montfaucon-Montigné
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		15ème		Mairie annexe de Montigné	40bis, rue Louis-Possier Loffical	Montfaucon-Montigné
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49230		16ème		Mairie déléguée	Place Clémenceau	Torfol
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49660		17ème		Salle de la cantina - Espace Marzelle	Rue de la Sorinière	Le Longeron
5	CHOLET	4918	NT-MACAIRE-EN-MAU	301	Sèvremoine	49710		18ème		Salle de la périscolaire - Espace Marzelle	Rue de la Sorinière	Le Longeron
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	335	SOEURDRES	49330	1			Mairie	2, place de la Mairie	
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	336	SOMLOIRE	49360	1			Mairie	2, place de l'Eglise	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	337	SOUCELLES	49140	2	1 <sup>er</sup>		Centre de Loisirs		
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	337	SOUCELLES	49140		2ème		Restaurant scolaire		
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	338	SOULAINES-SUR-AUBANCE	49610	1			Mairie - Salle du Conseil	1, rue de la Grange aux Dimes	
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	SOULAIRES-BOURG	49460	1			Mairie	Place de la Mairie	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	341	SOUZAY-CHAMPIGNY	49400	1			Salle Villeneuve	Rue Jean Brevet	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	TESSOUILLE (LA)	49280	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	6, rue de l'Hôtel de Ville	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	Tessouille (La)	49280		2ème		Mairie	6, rue de l'Hôtel de Ville	
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	344	THORIGNÉ-D'ANJOU	49220	1			Mairie - Salle du Conseil	6, rue de la Herdette	
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125	3	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Place de la Mairie	
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125		2ème		Foyer Logement La Salussière	Route de Cheffes	
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125		3ème		Restaurant scolaire	Rue Maurice Ravel	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	352	TOUTLEMONDE	49360	1			Mairie	3, rue Marthe Formon	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	TRÉLAZÉ	49800	9	1 <sup>er</sup>		Salle Aragon (centralisateur)	48, avenue Joseph Bara	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		2ème		Salle de la Maréchère	59, rue Ludovic Ménard	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		3ème		Ecole maternelle Jacques Prévert	19, rue Edouard Brantly	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		4ème		Restaurant scolaire Henri et Yvonne Dufour	25, rue Edouard Brantly	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		5ème		Groupe scolaire Daguerre	27, rue Jules Ferry	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		6ème		Ecole élémentaire Paul Fort	265, rue Elisée Reclus	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		7ème		Ecole maternelle Gérard Philippe	225, rue Elisée Reclus	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		8ème		Foyer logements - Salle d'animation	6, rue Chouteau	
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		9ème		Ecole Aimé Césaire	25, rue André Malraux	
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	354	TREMBLAY (LE)	49520	1			Mairie	7, rue de la Libération	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	Trémérines	49340	2	1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire	Chemin du Patronage	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	Trémérines	49340		2ème		Mairie (centralisateur)	1, rue d'Anjou	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	TUFFALUN	49700	3	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	23, route d'Angers	Ambilou-Château
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	Tuffalun	49700		2ème		Mairie déléguée	11, rue de l'Aubance	Louère
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	Tuffalun	49700		3ème		Mairie déléguée	35, rue Principale	Noyan-La-Plaine
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	358	TURQUANT	49730	1			Salle des Fêtes	Place St Aubin	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	359	ULMES (LES)	49700	1			Mairie	1, rue du Prieuré	
4	ANGERS	4911	CHEMILLE-MELAY	292	VAL-DU-LAYON	49750	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	11, rue Robalais	Saint-Lambert-du-Latay

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL ADRESSE
	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	292	Val-de-La-Yon	49190				Centre-gardié	Place de la Gare	Saint-Aubin-de-Luigné
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	361	VARENNES-SUR-LOIRE	49730	1			Centre culturel	Place Chavigny	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	382	VARRAINS	49400	1			Mairie – Salle des mariages	2, rue de la Mairie	
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	363	VAUCHRÉTIEN	49320	1			Salles Georges Sacher	Centre Bourg	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	364	VAUDELNAY	49260	1			Mairie – Salle des mariages	24, place des Deux Provinces	
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	365	VERCHERS-SUR-LAYON (LES)	49700	1			Restaurant scolaire – Ecole publique	5, rue de la Mairie	
7	SEGRE	4920	SEGRE	366	VERGONNES	49420	1			Mairie	1, rue d'Anjou	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	368	VERNANTES	49390	1			Mairie	Place de la Mairie	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	369	VERNOIL-LE-FOURIER	49390	1			Mairie	14, rue de la Mairie	
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	370	VERRIE	49400	1			Mairie – Salle de réunion	4, place de l'Eglise	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	VERRIÈRES EN ANJOU	49460	6	1 <sup>er</sup>		Site de la Française (centralisateur)	1, Allée du Tallis	Saint-Sylvain d'Anjou
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480		2 <sup>ème</sup>		Site de la Française	1, Allée du Tallis	Saint-Sylvain d'Anjou
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480		3 <sup>ème</sup>		Site de la Française	1, Allée du Tallis	Saint-Sylvain d'Anjou
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480		4 <sup>ème</sup>		Site de la Française	1, Allée du Tallis	Saint-Sylvain d'Anjou
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49112		5 <sup>ème</sup>		Salle de réunion CLSH	9 bis, rue des Vignes	Felouailles les Vignes
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49112		6 <sup>ème</sup>		Salle associative CLSH	9 bis, rue des Vignes	Felouailles les Vignes
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	371	VEZINS	49340	1			Ecole publique maternelle de l'Evre	Place Flandres Dunquerque	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	374	VILLEBERNIER	49400	1			Mairie	Centre Bourg	
7	ANGERS	4910	HALONNES-SUR-LOIR	376	VILLEMOSAN	49370	1			Mairie – Salle de réunion	2, rue du Prieuré	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	VILLEVÈQUE	49140	2	1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire (centralisateur)	3, chemin de l'Enclose	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Villavéque	49140		2 <sup>ème</sup>		Restaurant scolaire	3, chemin de l'Enclose	
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	378	VIVY	49660	1			Restaurant scolaire	84, rue Nationale	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	381	YZERNAY	49360	1			Mairie	7, rue Pierre de Romains	



## ***II - AUTRES***



## DELEGATIONS DE SIGNATURES EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises de CHOLET SUD-EST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Marie-Pierre BESCH (1)	adjointe	30 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
Nathalie LE MAGADOU	Inspecteur	15 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Patrice TCHA	Inspecteur	15 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Christelle SAMSON	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Marilyne GAILLARD	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Séverine DESFONTAINE	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Marie-Claire GRELET	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Eudes SCHWANDER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Arnaud LABORDE-Lagrave	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Franck SOUFFEZ	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Philippe BITEAU	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Hélène CHRISTIEN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Catherine TESSIER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros
Gildas LEON	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	6 mois	8 000 euros

(1) Marie-Pierre BESCH est adjointe du Comptable Public et est inspectrice divisionnaire.

#### Article 2

Pendant les absences du responsable du Service des Impôts des Entreprises de Cholet Sud-Est, en leur qualité d'adjoints les agents suivants disposent des limites ci-dessous en matière de contentieux et gracieux :

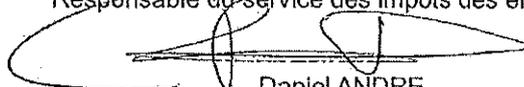
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Limite des décisions en matière de remboursement de crédit de TVA
Marie-Pierre BESCH (1)	adjointe	60 000 €	60 000 €	100 000 €
Nathalie LE MAGADOU	Inspecteur	60 000 €	60 000 €	100 000 €
Patrice TCHA	Inspecteur	60 000 €	60 000 €	100 000 €

(1) Marie-Pierre BESCH est adjointe du Comptable Public et est inspectrice divisionnaire.

#### Article 3

Publication au Recueil des Actes Administratifs le / /2016 au numéro

A Cholet le 01/09/2016  
Le Comptable des Finances Publiques,  
Responsable du service des impôts des entreprises,

  
Daniel ANDRE  
Inspecteur Divisionnaire